



Une autre vie s'invente ici

Paris, le 5 septembre 2021

COMMUNIQUE DE PRESSE

LA CREATION DE DEUX NOUVEAUX PARCS NATURELS REGIONAUX CONFORTE NOTRE RESEAU D'AIRES PROTEGEES

Michaël Weber, Président de la Fédération des Parcs naturels régionaux de France, se réjouit de la parution au Journal officiel ce jour du classement des Parcs naturels régionaux Doubs horloger et Corbières-Fenouillèdes qui deviennent ainsi les 57^e et 58^e membres de la grande famille des Parcs.

Ce classement s'inscrit dans le droit fil du discours du Président de la République, tenu à l'ouverture du Congrès mondial de la nature de l'UICN, et de son engagement à atteindre l'objectif de 30% d'aires protégées sur le territoire français. La création d'un Parc naturel régional est une œuvre de longue haleine qui mobilise de nombreux acteurs locaux. C'est un aboutissement pour les porteurs de projet et les deux régions qui les soutiennent : la Bourgogne-Franche-Comté et l'Occitanie.

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu pour la richesse de son patrimoine naturel comme culturel, mais à l'équilibre fragile. Il s'organise autour d'une charte, un projet commun de développement fondé sur la préservation et la valorisation de son patrimoine.

Les Parcs naturels régionaux de France se sont associés à la Tribune portée par l'UICN qui se projette dans un avenir proche où les acteurs de la biodiversité auraient été entendus. L'amélioration de la situation de la biodiversité passe par des décisions politiques et par un investissement massif. N'oublions pas que la nature est notre première alliée dans la lutte contre le réchauffement climatique. Aidons-la à nous aider ! La création d'aires protégées participe de ce travail même si elle n'en est qu'un élément.

Face à la montée des périls climatiques et aux atteintes à la biodiversité, les parcs naturels régionaux veulent continuer à porter une parole d'engagement. Seule la mobilisation de chacun, au plus près du terrain, permet la mise en œuvre de solutions durables et acceptées en réponse aux défis que nous avons à relever.

Contact presse : Pierre-Paul Castelli 06 83 84 01 77

Les 58 Parcs naturels régionaux de France représentent plus de 4900 communes, 4,4 millions d'habitants et 9 millions d'hectares, soit 16,5% du territoire, répartis dans 15 régions et 3 collectivités locales. Plus de 2230 agents y travaillent. La Fédération est une association loi de 1901 qui regroupe les Parcs naturels régionaux, les régions et de nombreux partenaires nationaux.

Fédération des Parcs naturels régionaux, 9 rue Christiani – 75018 Paris – 01 44 90 86 20 www.parc-naturels-regionaux.fr